

Bulletin d'histoire politique

« Redonner à la langue française sa place normale » : déploiement d'une réflexion critique sur le bilinguisme chez Joseph-Papin Archambault, s.j. (1917-1922)

Harold Bérubé



Volume 26, numéro 2, hiver 2018

Le projet du bilinguisme canadien : histoire, utopie et réalisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043765ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043765ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bérubé, H. (2018). « Redonner à la langue française sa place normale » :
déploiement d'une réflexion critique sur le bilinguisme chez Joseph-Papin
Archambault, s.j. (1917-1922). *Bulletin d'histoire politique*, 26(2), 21–42.
<https://doi.org/10.7202/1043765ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB
Éditeur, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de
l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à
Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

« Redonner à la langue française sa place normale » : déploiement d'une réflexion critique sur le bilinguisme chez Joseph-Papin Archambault, s.j. (1917-1922)*

HAROLD BÉRUBÉ
Université de Sherbrooke

Le bilinguisme comme enjeu politique est surtout associé, avec raison, aux années 1960 et aux grandes manœuvres qui amènent le gouvernement fédéral à légiférer sur cette question à la toute fin de la décennie¹. Les événements qui conduisent à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1969) s'inscrivent toutefois dans le temps long et sont, jusqu'à un certain point, l'aboutissement de conflits, de tensions et de réflexions qui s'accroissent aux quatre coins du *Dominion* depuis la fin du XIX^e siècle, voire depuis sa création. Dans cet article, je propose de remonter en amont du bilinguisme comme projet politique fédéral pour me pencher sur l'un de ceux qui contribuent à l'articulation d'une réflexion critique sur la question au début du XX^e siècle, le jésuite Joseph-Papin Archambault.

Dans leur synthèse sur la langue et la politique au Québec et au Canada, Marcel Martel et Martin Pâquet parlent d'un « régime de l'accommodement mutuel » pour décrire la période qui précède la Seconde Guerre mondiale². Selon eux, ce régime ne s'effritera qu'après 1945. Ils soulignent toutefois que, bien avant cette date, le pays connaît des « secousses linguistiques » qui le mettent à mal. Les premiers écrits d'Archambault s'inscrivent résolument dans ce contexte. Dans une série de textes publiés sous le pseudonyme de Pierre Homier entre 1912 et 1922 dans *Le Devoir* et *L'Action française*, le jeune jésuite s'intéresse d'abord à la situation linguistique dans le secteur commercial montréalais, pour ensuite étendre ses observations à l'ensemble du pays. C'est aux textes qu'il publie à partir de 1917 dans la revue nationaliste que je m'intéresserai ici³.

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

Dans un texte sur les origines de l'Action française, origines auxquelles Archambault est intimement lié⁴, il écrira que ses associés et lui s'étaient donné comme objectif de « redonner à la langue française [...] sa place normale⁵ ». Dans les pages qui suivent, mon objectif est de déterminer quelle est exactement cette place selon lui. Je démontrerai qu'à travers ses textes, il articule une réflexion critique sur le bilinguisme qui fait ressortir une tension entre volonté d'accommodement et remise en question du régime linguistique en vigueur à Montréal et dans le reste du Canada, et entre les contraintes qu'imposent le rapport de force et la culture politique du moment, d'une part, et les aspirations nettement plus ambitieuses que semble entretenir le jésuite, d'autre part. Je démontrerai enfin que si cette réflexion prend racine dans le contexte montréalais, qui représente à bien des égards une sorte de microcosme linguistique du Canada, elle se déploie ensuite plus largement à l'ensemble du pays. Ce déploiement progressif d'une réflexion d'abord ancrée dans le local et l'urbain à l'ensemble du pays est certainement quelque chose qui distingue nettement les propos d'Archambault de ceux de plusieurs de ses alliés de l'époque.

Pour en arriver là, je propose d'abord une brève mise en contexte historique et historiographique d'Archambault et de ses écrits des années 1917-1922. Ensuite, mon exposé sera organisé de manière géographique : en respectant autant que possible l'ordre chronologique des publications d'Archambault sur la question linguistique, je me pencherai d'abord sur celles qui traitent des racines montréalaises de la réflexion du jésuite, pour ensuite m'intéresser à la façon dont cette pensée se déploie à l'extérieur de la métropole pour traiter de la situation dans les régions du Québec et dans les autres provinces du Canada. Enfin, j'examinerai sa vision du rôle et des politiques du gouvernement fédéral et la place qu'occupent, dans la pensée d'Archambault, les principaux pôles internationaux auxquels se réfèrent les intellectuels canadiens-français de la première moitié du XX^e siècle.

Une « petite guerre » pour la défense de la langue⁶

Joseph-Papin Archambault est une figure qui occupe une position ambiguë dans l'historiographie. Le jésuite a eu une vie longue et riche en engagements de toutes sortes, mais ces engagements, notamment du côté d'un catholicisme social assez conservateur, ont eu une postérité limitée dans le contexte d'une société et d'un catholicisme qui se détournent de cette voie dans la seconde moitié du XX^e siècle⁷. Archambault est donc un acteur incontournable de l'histoire sociale et intellectuelle du Québec, ne serait-ce qu'à cause de son rôle comme principal animateur de l'École sociale populaire et des Semaines sociales du Canada dans les années 1920 et 1930. En conséquence, il apparaît dans une pléiade d'ouvrages traitant d'insti-

tutions, de courants, de questions auxquelles il est lié⁸. Néanmoins, très peu de travaux sont consacrés au personnage lui-même, et ils ignorent généralement ses écrits et positions de jeunesse sur la question linguistique.

Mentionnons tout de même la biographie que lui a consacrée son confrère (et collaborateur) de la Compagnie de Jésus, Richard Arès. Guy Laperrière l'a décrite, avec raison, comme un «hommage de piété filiale» qui, s'il permet de faire le tour des principales étapes de la vie d'Archambault, est loin de la biographie critique que mériterait le personnage⁹. Le politologue Frédéric Boily a également consacré un article à la pensée d'Archambault, mais en se concentrant essentiellement sur son rôle comme figure du catholicisme social durant les années 1930¹⁰. Pour ma part, j'ai déjà traité des premiers écrits d'Archambault, mais en m'intéressant à ce qu'ils nous disent de son rapport à la ville et à l'urbanité, ainsi qu'en réfléchissant au type de prise de parole dont il s'agit¹¹. Ajoutons que, sans nécessairement se concentrer sur lui, Susan Mann et Pascale Ryan ont su rendre justice au rôle du jésuite dans la création et l'évolution de l'Action française¹².

Les écrits d'Archambault sur la question linguistique constituent la première intervention du jésuite dans la cité et ne sont pas dénués d'intérêt, même s'il s'agit d'une question qu'il délaissera par la suite pour se consacrer plus entièrement à la promotion du catholicisme social. C'est une évolution qui n'est probablement pas entièrement étrangère à la condamnation par le Vatican de l'Action française de Paris en 1926, condamnation qui pousse plusieurs membres du clergé à prendre leurs distances d'un nationalisme trop ardent. Ces premiers textes, il les écrit dans le sillage du célèbre échange entre Monseigneur Francis Bourne et Henri Bourassa, lors du Congrès eucharistique de Montréal en 1910, et dans le contexte des préparatifs du Congrès de la langue française au Canada qui suivra deux ans plus tard. Le débat que suscite l'intervention de l'évêque et la réponse que lui adresse le fondateur du *Devoir* amènent Archambault à écrire une série de lettres au quotidien montréalais en 1912 et 1913¹³. Comme il n'est toujours pas ordonné prêtre au moment d'écrire sa première lettre, il le fera sous le pseudonyme «Pierre Homier»¹⁴, qu'il conservera par la suite. Dans ces textes, il appelle ses compatriotes à ne pas s'en tenir à de grandes manifestations patriotiques, mais plutôt à se mobiliser au quotidien dans la sphère socio-économique, et en particulier dans le secteur commercial. En quelques mots, pour Archambault, la principale menace à laquelle est confronté le français à Montréal, et au-delà, est la passivité avec laquelle les Canadiens français acceptent l'omniprésence de l'anglais dans la vie de tous les jours.

Cette première série de textes ne sera pas sans suites. Les réactions apparemment nombreuses que suscitent les lettres d'Archambault l'amènent, avec quelques collaborateurs, à mettre sur pied la Ligue des

droits du français en 1913. La ligue militera en faveur d'une plus grande présence du français dans l'espace public et veillera à la publication de *L'Almanach de la langue française* à partir de 1916. Les tensions et les secousses qui accompagnent la fin de la Première Guerre mondiale – qu'il s'agisse de la persistance de l'affaire du règlement XVII ou de la crise de la conscription – amènent la ligue à durcir le ton, à prendre un visage plus résolument nationaliste et à lancer une nouvelle publication, *L'Action française*, en 1917. C'est dans les pages de cette revue qu'Archambault reprendra sa réflexion dans le cadre d'une chronique intitulée « À travers la vie courante ». En plus des lettres publiées dans *Le Devoir*, il écrira 59 textes dans la revue nationaliste entre 1917 et 1922. Après cette date, Archambault abandonne sa chronique pour diriger une maison de retraites fermées à Québec. Comme on le verra, alors que dans les pages du *Devoir* il s'intéresse essentiellement à la sphère commerciale montréalaise, les textes qu'il rédige pour *L'Action française* ratissent plus large et permettent de tracer les contours de sa vision du bilinguisme non seulement à Montréal, mais au Québec et dans le reste du pays.

Le bilinguisme au quotidien: Montréal, carrefour des tensions linguistiques

C'est bien de la fierté que nous allons causer cette fois, de la fierté dans le train ordinaire de la vie, de quelques gestes vraiment crânes esquissés récemment et qui méritent qu'on les signale.

PIERRE HOMIER, 1918¹⁵

Il ne fait aucun doute que, pour Joseph-Papin Archambault, la ville de Montréal est une ville bilingue. Il y est d'ailleurs né en 1880 et y a passé la plus grande partie de sa vie lorsqu'il rédige les textes dont il est question ici. Même s'ils y ont été brièvement majoritaires au milieu du XIX^e siècle, les anglophones ne représentent plus que 24 % de la population de la ville en 1921¹⁶. On ne le réaliserait pourtant pas en parcourant les principales artères commerciales de la ville, l'anglais y occupant une place prédominante, reflet de l'influence socio-économique encore grande de l'élite anglo-protestante locale, mais également de l'insertion de la ville dans les réseaux économiques et culturels anglo-saxons.

On ne sentira jamais *explicitement*, chez Archambault, une volonté de remettre en question cette coexistence de l'anglais et du français dans la ville. Cela dit, comme il l'explique dès 1917: « Le bilinguisme, cette chose excellente, se pratique... sur notre dos¹⁷. » C'est la façon dont s'exprime et se vit au quotidien le bilinguisme dans les rues et les commerces de Montréal qui l'amène à réagir. La coexistence des deux langues se fait aux dépens

des francophones et ce déséquilibre est le problème à résoudre. Il reconnaît par exemple que: «La connaissance de la langue anglaise est nécessaire dans le commerce [...] et nous comprenons qu'on l'enseigne, mais que ce ne soit pas au détriment de la langue française, que ce ne soit pas en déformant la mentalité de notre jeunesse¹⁸». Les exemples de telles situations, que le jésuite juge humiliantes, ne manquent pas dans les différentes éditions de « À travers la vie courante ».

J'en donne deux qui illustrent l'approche utilisée par Archambault. Dans le premier cas, qui date de novembre 1917, le jésuite décrit méthodiquement la nette prédominance de l'affichage en anglais à l'hôtel des postes de la rue Saint-Jacques à Montréal, ainsi qu'à la bibliothèque municipale. Dans les deux cas, il évoque les méprises possibles qui pourraient en résulter pour le Canadien français ne disposant que d'un anglais rudimentaire. Il se penche, du même souffle, sur le cas du Château Ramezay. Bien que géré par la Société numismatique de Montréal, où les francophones sont nombreux, et exposant des objets qui sont essentiellement de provenance canadienne-française, l'institution ne dispose pourtant pas de catalogue en français. Il résume ainsi la situation :

Hôtel des postes, Bibliothèque municipale, château Ramesay [*sic*], non, il n'est pas tolérable qu'en ces endroits situés en pleins centres canadiens-français, où nos compatriotes sont obligés de se rendre souvent, où nous conduisons nos visiteurs – tels Joffre et aussi l'amiral Chocheprat... – il n'est pas tolérable que la langue française soit injustement traitée¹⁹.

Bref, Archambault s'attaque non pas à la présence, mais à la prédominance de l'anglais dans une ville et dans des districts où les francophones sont pourtant majoritaires.

En mai 1918, il revient à la charge dans cette citation qui permet de se faire une idée de la diversité des expériences qu'il évoque :

Voici par exemple une lettre, parue dans les journaux, et adressée par l'architecte de la ville au président de la compagnie de construction Atlas. Signée d'un nom français, elle porte cependant comme en-tête City-Hall, Department of Building Inspection. Voici une pharmacie tenue par un Canadien-français [*sic*] et fréquentée par ses compatriotes. L'aspect extérieur : enseigne, montre, etc., est complètement anglais. Voici une compagnie qui demande sa reconnaissance civile. Tous les associés sont de notre race. Ils prennent toutefois un nom collectif anglais. Voici des documents émanant du Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Au haut de la page, ce seul titre imprimé en gros caractères : St Vincent de Paul Penitentiary²⁰.

Et pour Archambault, là où le bât blesse, c'est que ce sont les francophones eux-mêmes qui renoncent à l'utilisation du français dans leurs activités. Tout de même, ses attentes sont relativement basses pour ce qui est d'une présence du français à Montréal. Il ne s'agit certainement pas de

provoquer de conflit avec la minorité anglophone de la ville. À ce propos, Archambault prend acte du fait que la puissance de l'anglais, dans la métropole, ne se calcule pas uniquement à partir du nombre d'anglophones qui y habitent. Cependant, il y a pour lui une question de prestige du français, de fierté des Canadiens français qui doit les amener à réagir.

Au fil des textes, il explorera, au-delà de la simple initiative individuelle, différentes pistes pour rendre au français sa « place normale » dans l'espace public montréalais. J'en retiens deux. Dans un premier temps, il insistera sur la nécessité de redonner au français une place légitime dans le monde des affaires. Dans plusieurs de ses textes, il dénonce le fait que l'anglais, ou du moins que des manuels en anglais, soient utilisés dans les institutions d'enseignement francophones quand vient le temps d'aborder des matières relatives aux affaires et à l'économie. Archambault insiste évidemment pour qu'il en aille autrement. Dans un texte d'octobre 1917, il est d'ailleurs agréablement surpris d'apprendre qu'une école de Westmount insiste sur l'enseignement du français auprès de ses élèves. Il ajoute :

Il est bon qu'un acte de cette nature n'ait pas passé inaperçu. Il fera tomber d'ineptes préjugés et il amènera peut-être quelques commissions scolaires anglaises, désireuses d'assurer à leurs élèves un avenir lucratif, à imiter celle de Westmount qui vient d'établir dans ses écoles un enseignement sérieux du français²¹.

Dans un deuxième temps, Archambault insistera sur la nécessité d'améliorer le vocabulaire lié au milieu de travail. Selon lui, différentes initiatives ont déjà permis d'atteindre les « élèves de nos collèges », mais ce ne serait pas le cas des ouvriers où il y aurait beaucoup de travail à faire. Comme toujours, Archambault insiste sur la nature humiliante de cette situation et sur la part de responsabilité importante des francophones eux-mêmes :

Cette ignorance de notre propre langue n'échappe pas à nos concitoyens de l'autre race. Dernièrement, un de nos amis, obligé d'acheter différents objets chez un quincaillier de nationalité anglaise, refusa d'accepter sa facture, parce qu'elle n'était pas rédigée en français. Celui-ci en fit composer aussitôt une seconde, dans la langue de son client, mais il s'excusa de ce qu'il y restait encore quelques mots anglais.

Le jésuite explique que ce client ne savait comment les traduire. Il conclut : « Cet Anglais était prêt à nous rendre justice. Notre propre ignorance ne le lui a pas permis²². »

Bref, lorsqu'il discute de la cohabitation de l'anglais et du français à Montréal, Archambault indique, à travers la plume de Pierre Homier, que le problème est davantage lié à la faiblesse des Canadiens français qu'à la force des Canadiens anglais. L'anglicisation de la ville devient à ses yeux

une seconde conquête de Montréal, qu'il oppose à la première, celle de 1760²³. À cette date, les Canadiens français « gardaient au cœur l'amour de leur langue » et ils auraient été en mesure, suite à leur défaite militaire, de gagner la guerre linguistique en assimilant progressivement leurs conquérants²⁴. Ce n'est que plus récemment qu'ils auraient baissé les bras, qu'ils auraient perdu cet amour de la langue, cette volonté d'en défendre le prestige et la place dans l'espace public. « Il est temps de s'y remettre. Il est temps [que les Montréalais] comprennent le péril qui nous menace et pensent, sans tarder, par quels moyens ils garderont françaises notre ville et nos âmes. Demain, il sera trop tard²⁵ ! » Archambault esquisse d'une certaine façon l'idée d'une reconquête linguistique de Montréal que la défaite de 1760 ne rendrait pas impossible, mais, dans l'immédiat, c'est l'anglicisation complète de la ville, ou du moins de ses espaces publics, qui l'inquiète et, dans ce contexte, la consolidation du bilinguisme à Montréal ne peut lui apparaître que comme une victoire.

Le Québec, province bilingue ?

Mais voici que le prédicateur entre sur le terrain pratique. Savez-vous ce dont il félicite la *Société des Artisans*, ce qu'il trouve surtout remarquable chez elle à l'heure actuelle, c'est "qu'elle prêche aux Canadiens français que le plus dangereux ennemi de la langue française dans la province de Québec, comme ailleurs, c'est le Canadien français". Parole d'or ! et que nous voudrions voir gravée en lettres indélébiles sur les murs de toutes nos salles de réunion.

PIERRE HOMIER, 1920²⁶

Qu'en est-il alors de la province dans laquelle se trouve la métropole, province qui est, elle, très majoritairement francophone ? Au moment où Archambault écrit ses chroniques, les quelques régions québécoises où les anglophones étaient encore nombreux à l'extérieur de Montréal – Cantons-de-l'Est et Gaspésie notamment – se vident de cette population au profit de la métropole, ou de l'ouest du pays. Justement, plusieurs des textes que consacre Archambault au reste de la province traitent de ces régions où il y a encore cohabitation significative des deux groupes ethnolinguistiques.

C'est par exemple le cas des Cantons-de-l'Est, que le jésuite décrit en 1917 comme « une région où les deux races se coudoient constamment, où la langue et la mentalité françaises sont par conséquent plus exposées à périliter²⁷ ». La ville de Québec, second pôle urbain de la province, lui apparaît également comme un site où il y a danger d'anglicisation à cause de la cohabitation entre les deux communautés ethnolinguistiques. Ici

aussi pourtant, les chiffres le font mentir. Alors que les anglophones étaient au nombre d'environ 7000 en 1871, ils ne sont plus que 4000 en 1931 et la ville est un des rares sites, dans la province de Québec, où on assistera à un nombre significatif de transferts de l'anglais vers le français²⁸.

Cela dit, on l'a vu, pour Archambault, ce sont moins les chiffres qui comptent que l'attitude des Canadiens français quant à leur langue et, en ce domaine, il juge que « Montréal est coupable. Québec aussi. » En fait, les exemples d'une mauvaise utilisation du français et d'une présence de l'anglais là où ça ne serait pas justifié lui semblent encore plus aberrants dans « la quatrième ville française du monde²⁹ ». C'est d'ailleurs avec grande satisfaction qu'il constate, en 1920, que Québec « entre en lice » dans le combat pour la langue française. Il en prend pour preuve le discours patriotique prononcé par Onésime Gagnon, le président de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec en décembre 1919, lors de la première conférence publique annuelle de l'organisme. Gagnon y annonce que la Société mettra sur pied un comité qui devra étudier par quels moyens elle pourra faire respecter, à Québec, les droits du français. Archambault, encore une fois, souligne que le problème est à chercher du côté des commerçants francophones de la ville, qui s'affichent dans la langue anglaise³⁰. À cet égard, il ne manque pas de noter que, la Vieille capitale étant capitale provinciale, les députés qui y siègent fréquentent un Château Frontenac où il leur est impossible d'être servi dans leur langue et que, dans ce contexte, « ce n'est pas leur langue qui prévaut, mais celle des garçons d'hôtel³¹ ». Deux mois plus tard, Archambault se réjouira d'une « victoire » au Château, l'hôtel offrant enfin à ses visiteurs des menus bilingues, mais avertira que « nos amis de Québec ne doivent pas s'endormir sur leurs lauriers³² ». Il s'attaquera ensuite à la compagnie de messagerie *Canadian Express* qui ne respecte pas la « loi Lavergne »³³ et invitera les « ligueurs québécois » à mettre en demeure l'entreprise, utilisant les tribunaux pour faire respecter la loi provinciale³⁴. Archambault reviendra sur le cas de Québec, la « capitale de la race », en février 1922, à la faveur de la lettre d'un correspondant, et continuera à insister sur le fait que la Vieille capitale est aussi en péril, sur le plan linguistique, que la métropole montréalaise³⁵.

Néanmoins, à l'extérieur de ces zones de cohabitation linguistique, Archambault sera généralement plus qu'heureux de souligner les gains qui sont faits, dans la province, là où le français est largement majoritaire et là où il ne devrait pas céder, de quelque façon que ce soit, à l'anglais. Ce sera par exemple le cas de l'acquisition, par des intérêts canadiens-français, d'une grande entreprise ontarienne, qui a déménagé de Windsor à Trois-Rivières, « ajoutant ainsi un nouveau et puissant chaînon à notre organisation économique³⁶ ». Ce sera aussi celui d'entreprises anglophones qui s'adaptent aux demandes francophones, signe du succès des efforts

entrepris par Archambault et ses alliés, ou encore le cas d'entreprises francophones qui avaient adopté une raison sociale anglophone et qui reviennent au français, comme c'est le cas de la E.T. Shoe Company de Saint-Hyacinthe qui devient la Compagnie Girouard en 1919³⁷. Finalement, ce sera aussi le cas de la ville de Trois-Rivières que le jésuite affirme redécouvrir en octobre 1919, y observant « une cité prospère qui se développe rapidement » et qui, en se transformant, c'est-à-dire en s'urbanisant, n'a pas « renié ses origines » et ne s'est pas « anglicisée peu à peu ». Au contraire, Archambault est ravi d'y voir l'exemple d'une ville moderne à l'âme à la fois catholique et française³⁸.

Réfléchissant plus largement à la situation linguistique du Québec, le jésuite tâchera de réfléchir à des solutions pour s'assurer de la prédominance du français dans la province. L'une de ces solutions, solution dont ne disposent pas les francophones du reste du pays, est l'utilisation de la législature provinciale. Malgré son caractère très limité, la loi Lavergne demeurera un outil sur lequel s'appuie fréquemment Archambault dans ses textes. Il consacre certes beaucoup de temps et d'énergie à dénoncer la faiblesse avec laquelle cette première loi linguistique québécoise est appliquée, mais semble certain que son utilisation pourrait faire une différence significative, spécialement dans l'univers ferroviaire, moyen de transport qui occupe toujours une place centrale dans le Canada de l'entre-deux-guerres³⁹. Il explique ainsi que : « Avec les chemins de fer, les grands hôtels [...] doivent être rangés parmi les principales forteresses de la langue anglaise dans notre pays⁴⁰. » Il se sentira permis, un peu plus de deux ans plus tard, de déclarer victoire dans ce domaine, une victoire qui prend la forme de services offerts dans les deux langues dans l'industrie ferroviaire, du moins au Québec⁴¹.

Donc, aux yeux d'Archambault, le bilinguisme devient désirable à l'échelle du Québec, sur le plan commercial ou institutionnel, dans la mesure où il représente un gain par rapport à l'hégémonie de l'anglais. Les choses se compliquent toutefois lorsqu'on parle de bilinguisme individuel et l'analyse qu'offre Archambault de cette question est assez ambivalente. D'une part, il revient à plusieurs reprises sur la nécessité, pour les Canadiens français, de maîtriser un certain niveau d'anglais, spécialement pour ceux d'entre eux qui évoluent en milieu urbain⁴². Le jésuite se dit également ouvert à l'enseignement de l'anglais au niveau du primaire, mais il est clair que pour lui, cette maîtrise de l'anglais doit être minimale. Viser le plein bilinguisme au niveau individuel dans les écoles de la province ne lui semble pas désirable, il suggère même que la chose ne serait en quelque sorte pas naturelle :

On ne saurait apprendre parfaitement, du même coup et de la même manière, sa langue maternelle et une langue étrangère. La nature a des exigences qu'on ne peut impunément

méconnaître. Elle finit toujours par prendre sa revanche. Qui veut créer, malgré elle, un prodige, produit un monstre, un homme, dans l'espèce, ne sachant bien aucune langue et dont l'esprit formé par des influences diverses manque d'unité et d'équilibre⁴³.

L'individu bilingue serait donc un être déséquilibré, voire monstrueux. Il atténuera un peu ses propos dans une chronique publiée en octobre 1920, mais n'en continuera pas moins à craindre l'avènement d'un bilinguisme individuel qui serait source de confusion ou de déracinement sur le plan spirituel ou culturel⁴⁴.

Bref, lorsque vient le moment de discuter de la situation dans la province de Québec, Archambault y projette en quelque sorte les conclusions qu'il a tirées de son expérience montréalaise. Dans les milieux où les deux langues cohabitent, la vigilance, voire la militance, est de mise pour s'assurer que les droits du français soient respectés et, surtout, que les Canadiens français eux-mêmes s'en réclament. À la grandeur de la province, il faut défendre un bilinguisme institutionnel, s'appuyant sur le droit et la loi, et se défier d'un bilinguisme individuel qui, lui, risque de favoriser l'effritement de la communauté nationale canadienne-française.

Le Canada français, au-delà de La Belle Province

Voudriez-vous allumer sur les collines de votre ville cette flamme d'incendie dont parlait avec tant d'autorité, au congrès de la défunte Bonne Entente, l'éloquent évêque auxiliaire de Montréal?

PIERRE HOMIER, 1918⁴⁵

Ce passage s'adresse à l'homme d'affaires anglo-montréalais Lansing Lewis⁴⁶. Il est tiré d'un texte du jésuite qui permet de mieux saisir quelle est sa vision de la place et du rôle du bilinguisme à l'échelle du Canada. Lewis aurait proposé, dans les semaines qui précèdent la publication de cette chronique d'Archambault, dans un contexte où l'unité nationale est particulièrement malmenée, un « système » qui ferait du Canada un pays composé d'un Québec unilingue français et d'un « Reste du Canada » unilingue anglais. Archambault commence par se moquer de Lewis, un résident de la banlieue bourgeoise montréalaise de Westmount – « que va devenir sa petite ville à lui » – avant de se lancer dans une défense en règle d'un bilinguisme pan-canadien qui serait, selon lui, gage de bonne entente à l'échelle du pays. Il compare le système proposé par Lewis à celui qui a cours en Belgique et s'y oppose fermement. On comprendra qu'il s'agit d'abord et avant tout pour Archambault de protéger les francophones hors Québec :

Le français dans le Québec, l'anglais dans le reste du Canada : c'est priver nos compatriotes des autres provinces d'un droit que leur garantit la constitution du pays, c'est

traiter notre charte en chiffon de papier afin de dénationaliser plus sûrement des milliers d'hommes. *Kaiserisme* que tout cela! Le Canada ne doit être ni exclusivement anglais, ni exclusivement français. Il doit être bilingue, et dans toute l'étendue du pays⁴⁷.

Un peu plus loin, il ajoute :

Il ne s'agit pas de savoir s'il est plus avantageux pour un pays de parler deux langues plutôt qu'une, mais bien si, en fait, deux langues ou une seule ont le droit d'exister, ont le droit d'être officielles. Poser ainsi la question, dans son vrai jour, n'est-ce pas la résoudre pour tout esprit au courant des lois qui nous régissent!⁴⁸

Accepter un Québec français au coût d'un Canada anglais, ce serait condamner les francophones qui vivent à l'extérieur de la Belle province. Pour Archambault, le bilinguisme devient donc une question existentielle pour les Canadiens français.

Et même si ces communautés francophones hors Québec n'occupent qu'une place marginale dans les différentes éditions de « À travers la vie courante », elles n'en sont pas entièrement absentes et apparaissent généralement sous un jour positif, témoignant du succès avec lequel elles luttent et persistent dans un contexte généralement plus défavorable que celui que l'on observe à Montréal et dans la province de Québec⁴⁹. Dans un cas, c'est l'archevêque de Saint-Boniface qui apparaît aux yeux du jésuite comme un puissant allié se joignant à la cause⁵⁰. Dans un autre, c'est un « brave curé de l'ouest » qui, même s'il maîtrise très bien l'anglais, ferraille avec la maison Eaton pour défendre son droit à une correspondance en français avec l'entreprise, la menaçant avec succès de se tourner vers la concurrence si elle n'obtempère pas⁵¹. Dans une chronique d'avril 1922, il tâche de démontrer que ses initiatives et celles des autres ligueurs ont une influence à travers le pays :

Le mot d'ordre lancé par l'Action française en janvier dernier n'a pas été vain. Dans presque toutes les parties du pays il a suscité ou stimulé de fécondes initiatives. La plus intéressante est sans contredit celle de nos compatriotes de la Saskatchewan. Là, en effet, c'est tout un groupe, compact, bien organisé, servi par un vaillant journal et guidé par des chefs intrépides, qui entre en lice. [...] M. Frémont demande à ses compatriotes d'exiger du service de l'impôt sur le revenu des formules françaises. Ce conseil a été suivi. Si nombreuses furent les réclamations que les autorités durent se rendre. [...] Cette belle ardeur et cette victoire ont vite fait lever dans les provinces voisines, des énergies semblables⁵².

Suivent différents exemples pancanadiens, provenant du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Si on peut se questionner sur la véritable portée des activités d'Archambault et de ses associés à travers le pays, il est clair que les francophones de l'extérieur de la province de Québec sont sur leur écran radar lorsque vient le temps de

réfléchir aux modalités du bilinguisme dans le *Dominion*. Dans une autre édition de «À travers la vie courante», qui date de mai 1920, le jésuite décrira de nouveau de manière détaillée les efforts faits par un francophone de l'ouest du pays pour obtenir d'une « importante maison anglaise de l'Ouest » des circulaires et un service en français. Il conclut toutefois ce bel exemple de ténacité par ces critiques destinées à l'institution qui pourrait jouer le rôle de gardienne des droits du français au pays: « Nous serions heureux de pouvoir en faire autant pour le gouvernement fédéral. Mais il semble s'attacher de plus en plus à ignorer la langue française⁵³. »

Le gouvernement fédéral

« Capitale de tout le Canada, siège d'une population mixte où l'élément français compte pour près de la moitié, Ottawa présente cependant par sa toilette commerciale, ses annonces, ses affiches, ses enseignes, le langage même d'un grand nombre de ses habitants, un aspect presque totalement anglais. »

PIERRE HOMIER, 1922⁵⁴

Malgré le portrait sombre qu'il peint de la capitale fédérale pour les francophones, et malgré le peu d'énergie que le gouvernement fédéral semble être prêt à investir dans la défense du français, Archambault a manifestement d'importantes attentes quant au rôle qu'il pourrait et devrait jouer dans la mise en place d'un bilinguisme institutionnel qui représenterait un gain considérable pour les francophones, spécialement à l'extérieur du Québec. Pour lui, il va de soi, et ce très tôt dans ces réflexions sur la question, que le bilinguisme devrait être partie prenante de l'ensemble des services offerts par les gouvernements (« nos entreprises d'ordre public »). Il parlera d'ailleurs dès le départ du français et de l'anglais comme des langues officielles du pays⁵⁵.

Il profite d'ailleurs du cinquantenaire de la Confédération, qui coïncide avec la première année de publication de *L'Action française*, pour réfléchir aux « principes de la Confédération » et à leur application dans « la vie courante », et par le fait même exposer ses attentes en cette matière. Il revient sur l'idée que le français et l'anglais constituent les langues officielles du Canada et insiste sur le fait que, au minimum, il faudrait s'attendre à ce que les ministères qui interagissent le plus fréquemment avec la population (il donne comme exemples les postes et les douanes) soient en mesure d'offrir leurs services dans les deux langues. « Or, qu'en est-il réellement ? » Il se tourne d'abord vers l'annuaire téléphonique, document que l'on retrouve à l'époque dans un nombre croissant de chaumières⁵⁶:

J'ouvre l'index téléphonique de Montréal, édition de mars 1917. [...] Je cherche maintenant: Bureau de poste. Aussi introuvable que Douane. Par contre Post Office s'étale, dans toute sa morgue satisfaite, suivi de trente-six acolytes, tous habillés comme lui à l'anglaise: Postal station A... Mail Transfer Agents... Rly. Mail Service, etc., etc.⁵⁷

Il reconnaît que, une fois sur place, le francophone de Montréal trouvera le moyen d'être servi en français et pourra éventuellement avoir accès à des affiches et à des formulaires bilingues, mais même ces gains sont ternis par le fait qu'il n'y a de toute évidence pas égalité entre les deux langues aux yeux du gouvernement fédéral, que le français est de manière constante subordonné à l'anglais, même là où les francophones sont en nombre, voire majoritaires. Cela ne peut que contribuer à miner le statut du français aux yeux de ses locuteurs canadiens. Il en donne un autre exemple provenant, comme il l'explique, de l'intérieur même de la machine gouvernementale:

La Gazette du Travail [...] est imprimée dans les deux langues. Toutefois, comme si on voulait se reprendre et détruire un peu l'effet de cet acte, l'enveloppe qui vous l'apporte chaque mois ne contient que des inscriptions anglaises [...]. On tient semble-t-il, à faire pénétrer dans les cerveaux cette idée que la langue de l'administration du pays, la langue du gouvernement, la seule langue officielle, c'est la langue anglaise⁵⁸.

Il souligne qu'il en va tout autant des timbres et de la monnaie, des objets omniprésents dans le quotidien des Canadiens et des Canadiennes.

C'est d'ailleurs assez clairement ce qui préoccupe le plus le jésuite dans ses chroniques: non pas les principes adoptés et défendus par le gouvernement fédéral en eux-mêmes, mais les répercussions de cette gestion de la question linguistique dans la vie quotidienne des Canadiens français. Il reviendra donc fréquemment sur cette question, spécialement pour ce qui est du service des postes, qu'il considère comme un des domaines fondamentaux où le français doit avoir toute sa place. Comme il le résume bien en septembre 1920:

Le ministère des Postes est peut-être de tous, celui dont la langue française a le plus à souffrir. Et, fâcheuse coïncidence, c'est le seul qui ait comme titulaire, à l'heure actuelle, un de nos compatriotes. Hâtons-nous d'ajouter que ses services pénètrent plus que ceux des autres dans notre vie quotidienne et l'exposent ainsi plus facilement à heurter nos droits⁵⁹.

Il en va de même pour ce qui est des lois du pays. D'une part, Archambault se méfie comme de la peste des efforts qui seraient faits pour uniformiser les lois du pays, tenant à tout prix à préserver « nos lois civiles françaises », qui reflètent à ses yeux le génie et l'âme de la nation canadienne-française⁶⁰. D'autre part, il se plaint également de la façon dont la traduction des textes de loi canadiens est gérée et explique bien

quels sont les effets délétères d'un bilinguisme fédéral où le français, bien que présent, est traité comme une langue de seconde zone :

[Le gouvernement fédéral] publiera en effet et le texte français et le texte anglais, mais celui-ci avant même que la nouvelle législation entre en vigueur, et l'autre plus de deux mois après, alors que bon nombre d'avocats ont été obligés, faute de mieux, de se procurer le texte anglais. [...] Combien n'ont pas attendu, n'ont pas pu attendre, et ont acheté le texte anglais. Conséquence: le texte français paru en retard sera peu demandé, et nous entendrons dire un jour ou l'autre: « À quoi bon cette dépense supplémentaire ?⁶¹ »

Bref, le bilinguisme institutionnel au sein du gouvernement fédéral, et spécialement de ses composantes qui interviennent le plus fréquemment dans la vie quotidienne des Canadiens, s'il est mis en application, ne peut se contenter de reléguer le français au second rang. Aux yeux d'Archambault, des efforts doivent être fait pour qu'il possède clairement, tant sur le plan symbolique que pratique, une position similaire à celle attribuée à l'anglais.

Le bilinguisme canadien aux yeux de l'étranger

« Plus que jamais en effet s'accrédite en Europe la légende que la langue du Canada, même du Canada français, est l'anglais. »

PIERRE HOMIER, 1919⁶²

La lutte pour les droits du français que mène Archambault à travers ses activités a également une dimension internationale. Au fil de ses textes, le jésuite fait intervenir à différentes fins les principaux pays auxquels est lié le Canada à l'époque, que ce soit pour s'inquiéter des idées qui y sont véhiculées sur la place ou l'absence du français au Canada, ou, au contraire, pour aller y chercher des munitions pour défendre le prestige et la position de la langue de Molière dans le Dominion.

De manière générale, il utilise des exemples internationaux pour redorer le blason de la langue française, rappeler le prestige qui l'entoure toujours à l'extérieur des frontières du Canada :

Que la langue française s'affirme de plus en plus comme la langue diplomatique par excellence: qu'elle se répande même hors de ses frontières naturelles, non seulement dans des milieux cultivés, mais aussi ce qui est nouveau — dans les classes populaires: des faits récents et nombreux l'attestent hautement⁶³.

Il ratisse très large pour puiser des exemples non seulement en France et en Grande-Bretagne, mais également en Belgique et au Japon⁶⁴. Pour

convaincre ses lecteurs de favoriser le français sur le plan local, et notamment pour lui donner le prestige nécessaire pour s'imposer comme langue des affaires à Montréal et comme égale de l'anglais au gouvernement fédéral, Archambault s'efforce de bien souligner comment le français est présent partout dans le monde :

Savez-vous l'une des choses qui frappent le plus les nôtres en voyage d'Europe? C'est l'universalité du français, son usage fréquent dans les pays dont il n'est pas la langue nationale, et surtout lorsqu'il s'agit d'affaires, de commerce, de tourisme. [...] Prenez l'Italie, par exemple. À Rome, à Florence, à Venise, dans toutes les grandes villes, vous pouvez vous faire servir en français chez les principaux marchands. Même constatation aux hôtels. Le personnel parle français. Dans quelques-uns même et non des moindres [...] les robinets dans les chambres portent: Froid-Chaud. C'est un petit détail, si vous voulez, mais combien significatif. Sont-ils nombreux, à Montréal et à Québec, les hôtels qui ont de ces inscriptions? [...] Qu'est-ce donc qui empêche nos grands hôtels, dans les villes comme Montréal, Québec, les Trois-Rivières, etc. d'imiter cet exemple?⁶⁵

Ce que suggère évidemment ce passage, c'est que le Canadien français devrait, au minimum, s'attendre à ce que français soit plus présent dans les villes où il est majoritaire que dans les hôtels d'Italie. Le global vient ainsi renforcer l'argumentaire d'Archambault au plan local. Deux pays suscitent toutefois plus particulièrement son intérêt: la France et les États-Unis.

La France occupe, chez Archambault, une position particulière, voire paradoxale. Dans quelques textes, le jésuite critiquera le fait que certaines entreprises anglophones du pays, lorsqu'elles daignent utiliser le français dans leurs publicités ou leurs circulaires, se tournent vers ce qu'il appelle le « Parisian French » pour s'adresser aux Canadiens français. « Il faudrait conseiller à ces compagnies de faire faire dans le Québec même, par des personnes compétentes, et leur traduction et leur impression⁶⁶. » Cela dit, Archambault est loin de célébrer quelque dialecte local qu'il opposerait au français de la métropole. Au contraire, il s'inquiétera plus tard de l'utilisation, par des entreprises anglophones de Montréal, de traducteurs qui maîtrisent à peine le français, ce qui donne lieu à trop d'exemples de textes dont la piètre qualité risque de nourrir chez le Français de passage cette idée que le français parlé au Québec serait, justement, « du patois, incompréhensible pour tout autre que des Canadiens français⁶⁷ ». À l'opposé, la France fera fréquemment office de source à laquelle peuvent s'abreuver les Canadiens français soucieux de défendre, voire d'améliorer la place de leur langue dans l'espace public. Par exemple, Archambault signalera plusieurs cas de commerçants qui, contrairement à plusieurs de leurs collègues, connaissent bien les noms français des différents articles qu'ils offrent à leur clientèle grâce à des catalogues obtenus de France⁶⁸.

Le rôle joué par les États-Unis dans les réflexions d'Archambault est plus généralement négatif. En matière de bilinguisme, la République américaine est utilisée à deux reprises comme point de comparaison positif à opposer au cas canadien⁶⁹, mais Archambault la campe plus généralement, comme le font bien d'autres intellectuels canadiens-français de l'époque⁷⁰, dans le rôle de menace morale et culturelle. Cette menace, qui n'est donc pas que linguistique, le jésuite s'affaira à la débusquer un peu partout, qu'il s'agisse des magazines américains qu'offre un coiffeur canadien-français à ses clients⁷¹, ou alors d'une affiche utilisée par un syndicat américain dans une entreprise basée à Montréal pour annoncer aux passants qu'il s'agit là d'une « Union Shop ». Déplorant l'emprise américaine non seulement sur le capital, mais aussi sur le travail, Archambault se demandera « que nous restera-t-il ? »⁷² Ce glissement, de la menace linguistique à la menace morale, annonce d'ailleurs le Archambault plus sévère des années 1930. On le sent nettement lorsqu'il traite du cinéma américain dans une de ses dernières chroniques :

Le capital moral d'une race est fait de ses mœurs, de ses traditions, de ses croyances. [...] Notre race subit actuellement un assaut d'un caractère nouveau. D'autres ont pu être plus rudes, plus brutaux. Aucun vraiment n'a été aussi dangereux. Celui-ci procède en douceur, en caresse, en flatteries. C'est un poison, doux au goût, qui flatte les sens, exalte l'imagination, déride le cerveau, mais en même temps, lentement et sûrement, sape notre langue, dégrade nos mœurs, rabaisse notre idéal. Nommons-le par son nom, car il faut l'attaquer en face, malgré sa puissance. Il s'appelle : le cinéma⁷³.

Dans les années qui suivront, Archambault et ses collaborateurs de l'École sociale populaire publieront de nombreux pamphlets condamnant le cinéma en général, et l'américain en particulier. À ce moment, sans tourner entièrement le dos à son nationalisme, le jésuite délaissera sa « petite guerre » pour la langue française et se tournera vers des croisades d'une autre nature.

Conclusion

Entre ses premières lettres au *Devoir* en 1912 et les dernières éditions de « À travers la vie courante » qu'il publie dans *L'Action française* en 1922, le jésuite Joseph-Papin Archambault développe une réflexion critique sur les modalités d'une coexistence de l'anglais et du français au Canada. Ces idées se développent d'abord et avant tout au contact de l'environnement linguistique montréalais et y demeurent enracinées : le jésuite se préoccupera d'abord et avant tout de la place de la langue française au quotidien, demeurant bien conscient des rapports de force en présence et insistant sur la nécessité d'une reconnaissance de la présence (et de la puissance) de l'anglais, tout en menant un combat pour l'aménagement d'une place

de choix pour le français dans l'espace public. Ce combat, il ne sera pas mené *contre* les anglophones, mais *par* et *pour* les francophones. Pour le dire autrement, et faire écho aux propos de Martel et Pâquet, il s'agit de secouer ou de réformer le « régime de l'accommodement mutuel », non pas de sérieusement le remettre en question.

Archambault considère donc le bilinguisme comme un état de fait non seulement à Montréal, mais également dans plusieurs régions et villes du Québec, ainsi que dans le reste du Canada. Sa défense ou sa promotion du bilinguisme varie dans ses modalités selon ces différentes échelles, mais ne se dément pas. Non pas que le jésuite considère le bilinguisme comme un idéal à atteindre. Au contraire, il se méfie de l'impact social et culturel d'un bilinguisme intégral qui ne pourrait se réaliser qu'au désavantage des francophones. Il s'agit plutôt pour lui de la seule position de repli envisageable face à la menace d'une anglicisation complète du pays. Le bilinguisme dont il fait la promotion est donc d'abord institutionnel plutôt qu'individuel. De plus, c'est un bilinguisme où le français ne serait pas réduit au rang de langue de seconde zone, où ses locuteurs ne seraient pas placés dans une position humiliante face à l'anglais.

La « petite guerre » d'Archambault pour défendre le français via ce bilinguisme plus équilibré passe d'abord et avant tout par la mobilisation des francophones, qu'Archambault rend largement responsable de l'effritement du français dans l'espace public. Il se donne pour mission de redonner aux francophones la fierté nécessaire pour défendre leur langue face à des anglophones qu'il présentera toujours comme assez accommodants. Dans cette réflexion, les gouvernements ont tout de même un rôle à jouer, même s'il est minime. Le jésuite a des ambitions législatives minimales, mais voudrait surtout que les gouvernements, et en particulier le fédéral, donnent un exemple dont pourront se réclamer les francophones. En fin de compte, Archambault voudrait que le français ait une « place normale » dans le cadre d'un bilinguisme qui donne au français et aux francophones la possibilité de s'imposer, de prendre leur place là où c'est possible, mais également de se défendre et de se maintenir là où la situation est plus précaire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je voudrais remercier François-Olivier Dorais, Michel Bock et É.-Martin Meunier de m'avoir invité à participer à ce dossier, ainsi qu'Olivier Lemieux, qui m'a assisté dans la collecte des données nécessaires à la production de ce texte. Je remercie également les deux évaluateurs anonymes de ce texte pour leurs commentaires judicieux et constructifs.
2. « Pour réduire les conflits engendrés par la cohabitation de différentes communautés ethnolinguistiques, un régime d'accommodement mutuel se met aussi en place, fondé sur *la Loi, l'Ordre et le bon gouvernement*. Grâce à l'établissement de relations informelles entre eux, les membres des élites communautaires

promouvent alors l'idéal de la bonne entente entre la majorité et les minorités. [...] Après la Seconde Guerre mondiale, le régime d'accommodement mutuel s'effrite avec l'accroissement de l'individualisme, le développement de la technologie dans le domaine des communications, l'accélération des mouvements migratoires internationaux et l'accès élargi à l'éducation.» Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 16-17.

3. Cet article est une extension de celui que j'ai coécrit dans le *Bulletin* en 2016 sur le même sujet. Ce texte portait toutefois surtout sur les propos d'Archambault relatifs à la situation montréalaise (incluant ses textes publiés dans *Le Devoir*) et sur les caractéristiques de cette prise de parole du jeune jésuite (notamment le ton utilisé et le recours à un pseudonyme). On s'y référera pour une analyse plus approfondie de ces questions. Harold Bérubé et Olivier Lemieux, « "Un petit examen de conscience" : Joseph-Papin Archambault et la reconquête linguistique de Montréal (1912-1922) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, n° 3, printemps 2016, p. 51-64.
4. Pascale Ryan, *Penser la nation. La Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, p. 21-42.
5. Pierre Homier (pseudonyme de Joseph-Papin Archambault), « Les origines de l'Action française », *L'Action française*, vol. 5, n° 1, janvier 1921, p. 35.
6. C'est ainsi que Lionel Groulx décrira, dans un texte en mémoire d'Archambault, la campagne du jésuite en faveur de la langue française. Lionel Groulx, « In memoriam », *Relations*, novembre 1966, p. 296-297.
7. Archambault et ses œuvres sont notamment une des principales cibles de Pierre Elliott Trudeau dans son chapitre du collectif *La grève de l'amiante*. Pierre Elliott Trudeau, « La Province de Québec au moment de la grève », dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 41-47.
8. C'est par exemple le cas du dernier tome de la synthèse d'histoire intellectuelle d'Yvan Lamonde. Archambault y apparaît à plusieurs reprises, mais n'est manifestement pas un participant de cette « victoire différée du présent » que cherche à mettre en relief l'auteur. Yvan Lamonde, *La modernité au Québec – Tome II. La victoire différée du présent sur le passé (1939-1965)*, Montréal, Fides, 2016. Plusieurs études plus anciennes traitant du catholicisme social le mettent également en scène. Voir, par exemple, Jean-Claude St-Amant, « La propagande de l'École sociale populaire en faveur du syndicalisme catholique 1911-1949 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 2, septembre 1978, p. 203-228; G.-Raymond Laliberté, « Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire du Montréal, 1933-1950 », *Recherches sociographiques*, vol. 21, n° 1-2, 1980, p. 55-96.
9. Richard Arès, *Le père Joseph-Papin Archambault, s.j. (1880-1966): sa vie, ses œuvres*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1983. L'ouvrage fut recensé par Laperrière dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Guy Laperrière, « Richard Arès, *Le père Joseph-Papin Archambault, s.j. (1880-1966): sa vie, ses œuvres* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 4, 1984, p. 611-612.
10. Frédéric Boily, « Une figure du catholicisme social canadien-français de l'entre-deux-guerres: le père Joseph-Papin Archambault, s.j. », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 1, n° 2, 2001, p. 141-161.

11. Harold Bérubé, « “À travers la vie courante” : nationalisme, catholicisme et urbanité dans le Québec de l’entre-deux-guerres (1912-1929) », *Chrétiens et sociétés XVI^e-XXI^e siècles*, n° 21, 2014, p. 79-95; Harold Bérubé et Olivier Lemieux, « “Un petit examen de conscience”... », *loc. cit.*
12. Susan Mann, *Action française: French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 156 p.; Pascale Ryan, *Penser la nation...*, *op. cit.*
13. Ces textes sont rassemblés et publiés par la Ligue des droits du français en 1913. Pierre Homier, *La langue française au Canada. Faits et réflexions*, Montréal, Ligue des droits du français, 1913.
14. Sur la nature et les fonctions de ce pseudonyme, voir Harold Bérubé et Olivier Lemieux, « “Un petit examen de conscience”... », *loc. cit.*, p. 59-60.
15. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, n° 2, février 1918, p. 70.
16. Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p. 318.
17. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 1, n° 3, mars 1917, p. 85.
18. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 1, n° 4, avril 1917, p. 113-114.
19. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 1, n° 11, novembre 1917, p. 340.
20. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, n° 5, mai 1918, p. 219.
21. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 1, n° 10, octobre 1917, p. 305.
22. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, n° 10, octobre 1918, p. 462.
23. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, n° 8, août 1918, p. 375.
24. Archambault cite alors longuement l’écrivain français Émile Faguet: « C’est par la langue qu’un peuple conquis conquiert son conquérant. Le conquérant, pour se faire entendre de ses sujets, plus nombreux, parle leur langue, et, en parlant leur langue, prend leurs façons de penser et, en prenant leur façon de penser, prend leurs mœurs. » Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, 8 (août 1918), p. 374.
25. *Ibid.*, p. 375.
26. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 4, n° 10, octobre 1920, p. 474.
27. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 1, n° 5, mai 1917, p. 145.
28. Marc Vallières, *Histoire de Québec et de sa région*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2008.
29. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L’Action française*, vol. 2, n° 11, novembre 1918, p. 522.
30. « La Société des Arts, Sciences et Lettres devra chercher à savoir si Québec doit être et rester une ville française, si certaines de nos maisons de commerce ne

- vont pas bientôt commencer à rougir d'afficher une raison sociale anglaise, des étiquettes et des annonces anglaises, quand leurs membres, leurs directeurs, leurs associés et leur clientèle sont de race française.» Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 4, n° 1, janvier 1920, p. 35.
31. *Ibid.*, p. 36.
 32. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 4, n° 3, mars 1920, p. 141.
 33. La loi Lavergne, de son vrai nom de Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique, a été adoptée en 1910 et représente une des premières lois québécoises relatives à la question linguistique. En quelques mots, elle stipule que toute une série d'entreprises offrant des services publics ont l'obligation de communiquer avec leur clientèle en français et en anglais. Comme en témoignent les textes d'Archambault, elle ne fut pas appliquée avec une grande rigueur par le gouvernement provincial.
 34. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 4, n° 3, mars 1920, p. 141.
 35. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 7, n° 2, février 1922, p. 123-125.
 36. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 2, n° 8, août 1918, p. 374.
 37. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 3, n° 9, septembre 1919, p. 415.
 38. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 3, n° 10, octobre 1919, p. 473-476.
 39. Voir par exemple Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 2, n° 4, avril 1918, p. 161.
 40. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 3, n° 4, avril 1919, p. 170.
 41. «Que la langue française ait gagné du terrain depuis quelques années, qu'elle soit mieux traitée, par exemple dans certains services publics, la chose est hors de conteste. [...] Ainsi la plupart des compagnies de chemin de fer possèdent maintenant des menus français ou bilingues. C'est une amélioration importante.» Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 6, n° 5, novembre 1921, p. 694.
 42. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 3, n° 5, mai 1919, p. 222.
 43. *Ibid.*, p. 223-224.
 44. «On dit souvent : un homme qui sait deux langues en vaut deux. Entendons-nous. Un homme qui sait bien deux langues, soit ; mais un homme qui sait mal deux langues, non ; c'est plutôt deux moitiés d'homme, sans unité d'aspirations, sans attaches profondes dans le passé, sans racines par où monte en lui, pure et abondante, la sève de toute une civilisation.» Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 4, n° 10, octobre 1920, p. 523.
 45. Pierre Homier, «À travers la vie courante», *L'Action française*, vol. 2, n° 1, janvier 1918, p. 25.

46. Lansing Lewis était « a prominent and distinguished citizen of Montreal who participated actively in the civic, political, religious, and cultural life of the city ». Margaret Kathleen Martin, *Lily Lewis: Sketches of a Canadian Journalist*, Calgary, University of Calgary Press, 2006, p. 8. À sa mort, *The Gazette* a publié une courte biographie du personnage. « Dr. Lansing Lewis Died Suddenly in his 74th Year », *The Gazette*, le 23 mars 1927, p. 15.
47. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 2, n° 1, janvier 1918, p. 25.
48. *Ibid.*, p. 26.
49. Le jeune Archambault se distingue, sur ce point, de son allié le chanoine Lionel Groulx, qui consacra plus de temps et d'énergie à la défense des Canadiens français se trouvant à l'extérieur du Québec, incluant ceux qui quittent pour la république voisine. Voir à ce sujet Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise, 2004, 456 p.
50. « De telles paroles sont à retenir. Elles consacrent ouvertement l'humble campagne menée depuis deux ans dans cette revue. De voir ainsi un grand évêque la prendre sous son patronage, en sonner lui-même la charge, lancer vaillamment ses mots d'ordres, nous est un puissant réconfort. » Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 3, n° 2, février 1919, p. 79.
51. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 8, août 1920, p. 375.
52. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 7, n° 4, avril 1922, p. 246.
53. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 5, mai 1920, p. 236.
54. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 8, n° 5, novembre 1922, p. 314.
55. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 1, n° 6, juin 1917, p. 174.
56. Voir Claire Poitras, *La cité au bout du fil*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000.
57. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 1, n° 7, juillet 1917, p. 204.
58. *Ibid.*, p. 205.
59. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 9, septembre 1920, p. 426.
60. *Ibid.*, p. 428.
61. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 12, décembre 1920, p. 566.
62. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 3, n° 4, avril 1919, p. 171.
63. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 2, n° 5, mai 1918, p. 217.
64. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 3, n° 8, août 1919, p. 362.

65. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 8, n° 1, juillet 1922, p. 248-249.
66. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 1, n° 2, février 1917, p. 55.
67. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 11, novembre 1920, p. 521.
68. « [Ce quincaillier] s'est abonné à une revue, *le Foret* que publiait avant la guerre, dans l'intérêt de son commerce, une maison de Paris. Il a fait venir de France un bon nombre de catalogues [...]. Grâce à ces catalogues, notre quincaillier connaît le nom propre, non seulement de chaque objet qu'il vend, mais encore des différentes parties qui le composent, et quand un acheteur le dit en anglais, lui, courtoisement, le répète... en français. » Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 1, n° 12, décembre 1917, p. 379.
69. Dans un cas, Archambault explique qu'un « de nos compatriotes, en service militaire au camp Greenleaf [situé en Géorgie], annonce que l'étude de la langue française y est obligatoire et qu'on y consacre une heure par jour » ; dans l'autre, Archambault décrit la poste américaine comme plus conciliante pour les correspondants francophones que la poste canadienne. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 2, n° 5, mai 1918, p. 217 ; Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 1, janvier 1920, p. 36.
70. Voir Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride: Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2011.
71. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 3, n° 3, mars 1919, p. 137.
72. Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 4, n° 2, février 1920, p. 81.
73. Dans ce même texte, il se réfère au cas français : « Les Français eux-mêmes, les Français de France que sauvegardent cependant l'atmosphère ambiante et les siècles de culture qu'ils ont dans le sang, considèrent le film américain comme un des grands périls de l'heure. » Pierre Homier, « À travers la vie courante », *L'Action française*, vol. 6, n° 3, septembre 1921, p. 569.